

ENTRETIEN JEAN LEONETTI rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi de bioéthique

« La majorité des députés ne souhaite pas que l'on revienne sur le principe d'interdiction »

► L'élu UMP des Alpes-Maritimes est convaincu que l'Assemblée nationale maintiendra, en séance publique, le principe d'interdiction de la recherche sur l'embryon, assorti de dérogations, qui prévaut aujourd'hui. ► Il souhaite par ailleurs améliorer l'information que reçoit la femme enceinte avant tout diagnostic prénatal.

S'achemine-t-on vers une autorisation de la recherche sur l'embryon en France ?

JEAN LEONETTI : Je ne crois pas. C'est vrai que la gauche en a fait un point de clivage politique, en affichant, dès le départ, son souhait d'une autorisation encadrée de la recherche sur l'embryon. Mais la grande majorité des députés n'y est pas favorable, préférant s'en tenir au principe d'une interdiction avec dérogations qui prévaut aujourd'hui. J'ai déposé un amendement en ce sens.

Pourtant, la commission spéciale de l'Assemblée a voté l'autorisation au début du mois...

J. L. : Oui, mais en commission, il suffit de très peu de voix pour faire basculer un vote. La situation est un peu différente en séance publique : les quelques élus de droite favorables à l'autorisation de la recherche sur l'embryon, qui ont soutenu la gauche en commission, ne prendront pas le risque de déstabiliser le débat public sur ce point.

« Interdiction avec dérogations » ou « autorisation encadrée », n'est-ce pas la même chose finalement ?

J. L. : Non. De la même manière qu'au moment du débat sur l'euthanasie, j'ai étudié différentes hypothèses dont celles d'une « exception d'euthanasie » – pour finalement la repousser –, j'ai cette fois exploré la question de manière très approfondie. Il m'est apparu que l'interdiction avec dérogations est le meilleur compromis possible : non seulement parce que l'interdiction a une portée symbolique mais aussi parce qu'il est plus facile de définir des dérogations que d'encadrer une autorisation. Autrement dit, ce qui est permis est permis.

« En bioéthique, il n'y a pas le bien d'un côté et le mal de l'autre, le progrès contre la morale mais le doute, l'écoute, la volonté de parvenir à l'équilibre. »

Certains, comme le biologiste Marc Peschanski, estiment que ce système risque de gêner la recherche appliquée et les investissements qu'elle nécessite...

J. L. : Pour Marc Peschanski, le principe d'interdiction constitue un obstacle pour les investissements financiers des grands

groupes industriels. Croyez-moi, cela ne fait pas vaciller des élus qui travaillent sur l'éthique. Le système actuel, en revanche, ne gêne en rien la recherche fondamentale et publique.

Est-il encore possible, compte tenu des fortes pressions, de légiférer sereinement sur la bioéthique aujourd'hui ?

J. L. : Oui. Certes, on nous pousse à libéraliser la recherche génétique, en disant que les équipes françaises réaliseraient alors de nouvelles performances. Mais au final, la pression la plus forte est venue de l'autre bord, de la Fondation Jérôme-Lejeune (*NDLR : qui dénonce le risque d'atteinte à la dignité humaine et d'eugénisme*). À partir d'une inquiétude légitime, on en vient à un affrontement excessif, qui ne sert pas le débat. En bioéthique, il n'y a pas le bien d'un côté et le mal de l'autre, le progrès contre la morale mais le doute, l'écoute, la volonté de parvenir à l'équilibre. Il faut passer d'une éthique de conviction à une éthique de responsabilité. De nombreux députés, dits « conservateurs », l'ont compris : tout en défendant leurs convictions, ils sont soucieux de parvenir à cet équilibre. N'oublions pas que la France demeure, avec l'Allemagne, l'un des pays où il y a le plus de précautions en matière de bioéthique.

Hier, l'Église catholique a de nouveau pris position dans le débat. Est-elle dans son rôle, selon vous ?



Le député (UMP) Jean Leonetti.

J. L. : Oui, sa contribution est utile et son avis importe. D'autant qu'une véritable réflexion a été menée en son sein sur toutes ces questions. Cela dit, le Parlement n'a pas à se calquer sur ses positions.

L'avenir du diagnostic prénatal (DPN) fait l'objet de toutes les attentions. Quelle est votre position ?

J. L. : Je crains que l'on en vienne à vouloir tout dépister, en exerçant une véritable pression sur la femme enceinte. Je vais donc proposer que l'on complète le texte, à travers la mention d'une « *information claire, loyale et appropriée* » de la future mère, les tests devant se faire à sa demande. Prenons le cas du cancer du sein. On peut facilement inquiéter une femme en lui disant que sa fille à naître a une probabilité deux fois plus forte que le reste de la population à développer la maladie. En réalité, ce risque demeurera très faible, encore faut-il l'expliquer.

RECUEILLI PAR MARINE LAMOUREUX